

Arrêté n° 1837 CM du 17 octobre 2024 portant désignation des représentants de la Polynésie française au comité des finances locales institué par l'article 52 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française

(NOR : DDC24202911AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°119 N du 23/10/2024 à la page 19635 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 23/10/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'article R. 2573-34 du code général des collectivités territoriales ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 octobre 2024,

Arrête :

Article 1er

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, est désigné pour représenter le gouvernement de la Polynésie française au sein du comité des finances locales institué par l'article 52 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Art. 2

La vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions, est désignée en qualité de suppléante.

Art. 3

L'arrêté n° 59 CM du 18 janvier 2024 portant désignation des représentants de la Polynésie française au comité des finances locales institué par l'article 52 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française est abrogé.

Art. 4

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 octobre 2024.
Moetai BROTHERRSON